



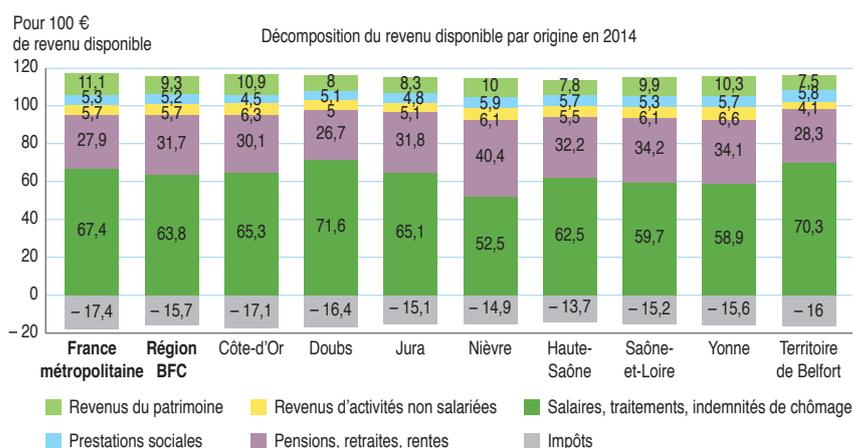
## Les revenus en Bourgogne-Franche-Comté : plus de retraites à l'ouest, plus de prestations sociales à l'est

**E**n Bourgogne-Franche-Comté, les habitants bénéficient d'un revenu disponible inférieur à celui de la France métropolitaine, mais plus élevé que dans la moitié des régions. Les pensions de retraite, mécaniquement moins élevées que les salaires, constituent près du tiers du revenu des Bourguignons-Francis-Comtois, significativement plus qu'ailleurs. Bien que la pauvreté soit moins marquée dans la région, la part des prestations sociales dans le revenu disponible est comparable à la moyenne métropolitaine. Au sein de la région, la composition des revenus est à l'image des territoires : retraites plus présentes à l'ouest, prestations sociales pesant davantage à l'est, revenus d'activités non salariées et du patrimoine significativement plus importants dans les territoires viticoles, activités salariées générant près de 90 % des revenus disponibles le long de la frontière avec la Suisse.

Madeline Bertrand, Aline Branche-Seigeot, Insee

En Bourgogne-Franche-Comté, le niveau de vie médian annuel est de 20 100 €, contre 20 400 € en France Métropolitaine. Pour 100 € disponibles après déduction des impôts, 64 € proviennent d'activités salariées, contre 67 € au niveau national (*figure 1*). Avec moins d'actifs et davantage de retraités en proportion de sa population, la région occupe le troisième rang pour la part des retraites dans le revenu disponible, qui constituent 32 % du revenu de ses habitants, derrière la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine, régions traditionnellement attractives pour les populations âgées. En Bourgogne-Franche-Comté, les revenus issus du patrimoine constituent à peine 10 % de l'ensemble des revenus, moins que dans les autres régions. Du fait de salaires moins importants dans le revenu, de retraites plus présentes mais souvent moins élevées que les salaires, et de plus faibles revenus du patrimoine, la part des impôts dans le revenu reste modérée au regard du reste de la France métropolitaine.

### 1 La part des pensions dans la Nièvre est la plus importante de la région



Note de lecture : en Bourgogne-Franche-Comté, pour 116 € perçus : 64 proviennent de salaires ou prestations chômage, 32 des retraites, 9 du patrimoine, 6 d'activités non salariées et 5 des prestations sociales. À ces 116 € perçus, 16 € d'impôts sont déduits.

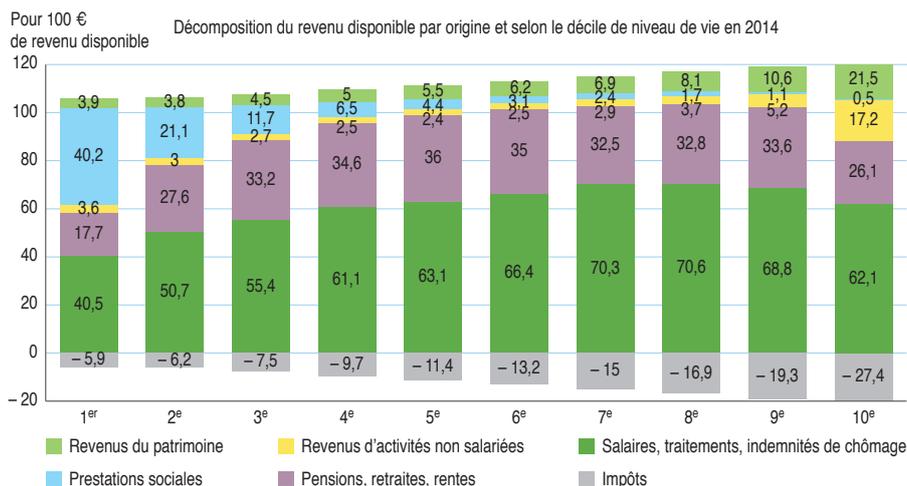
Source : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal 2014

### Une constitution du revenu disponible qui diffère selon les départements

Les populations résidant dans l'est urbanisé de la région, en particulier dans le Doubs ou

le Territoire de Belfort, tirent les trois quarts de leurs revenus d'activités salariées ou des allocations chômage. Ces deux départements concentrent davantage d'actifs, qu'ils soient en emploi ou non. À l'inverse,

## 2 Revenus des plus modestes : la part des prestations sociales aussi importante que celle des revenus d'activité



Note de lecture : dans la région, pour 106 € perçus par les 10 % les plus modestes : 40 proviennent de salaires ou prestations chômage, 40 des prestations sociales, 18 des retraites, 4 d'activités non salariées et 4 du patrimoine. À ces 106 € perçus, 6 € d'impôts sont déduits.

Source : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal 2014

dans les territoires moins denses de l'ouest, au premier rang desquels la Nièvre, ces revenus ne constituent qu'une moitié de l'ensemble des revenus perçus par les habitants. Entre ces deux situations, on trouve les départements de l'Yonne et de la Saône-et-Loire, qui mêlent vastes espaces peu denses à la population âgée et villes moyennes attirant des actifs navetteurs avec l'Île-de-France ou la région lyonnaise. Les départements se distinguent également par le poids des prestations sociales dans le revenu, lequel est d'autant plus élevé que le niveau de vie est faible. C'est dans la Nièvre que ce poids est le plus lourd. Au-delà des

prestations liées à la protection sociale *stricto sensu*, les revenus tirés des minima sociaux tels que le RSA y sont particulièrement forts, reflet d'un taux de pauvreté qui atteint 16 % quand la moyenne régionale n'est qu'à 13 %. Le Territoire de Belfort, dont l'industrie a été particulièrement touchée par la crise, se situe également significativement au-dessus de la moyenne régionale.

Dans l'ensemble, ces différences ébauchent les contours de l'habituel clivage est-ouest qui structure la région. Celui-ci apparaît d'autant mieux lorsqu'on affine l'analyse au niveau des intercommunalités (figure 3).

## À l'ouest, des territoires moins aisés et plus dépendants des retraites

Peu denses, relativement âgés, la grande majorité des territoires de l'ouest de la région (dans le Morvan et le Mâconnais) mais aussi du Jura (Arbois, Poligny, Salins, Pays des Lacs, Cœur du Jura), présentent des caractéristiques similaires tant dans leur environnement que dans la structure de leur population. Les revenus y sont plus faibles que dans le reste de la région, et la pauvreté proportionnellement plus présente et plus intense. Pensions, retraites et rentes y représentent un tiers des revenus disponibles, et jusqu'à la moitié dans certaines communautés de communes. C'est le cas de « Tanay-Brinon-Corbiny », « Bazois Loire Morvan » et « Morvan Sommets et Grands Lacs », où la part des salaires et traitements est la plus faible de la région : 38 % du revenu disponible seulement.

Les revenus du patrimoine sont en revanche plus élevés que dans le reste de la région, constituant 10 % du revenu disponible. Ils dépassent 12,5 % dans les communautés de communes « du Serein », « du Pays Châtillonnais », « Bazois Loire Morvan » et « du Canton de Marcigny ». Dans ce dernier ils atteignent même 13,6 % du revenu disponible des ménages.

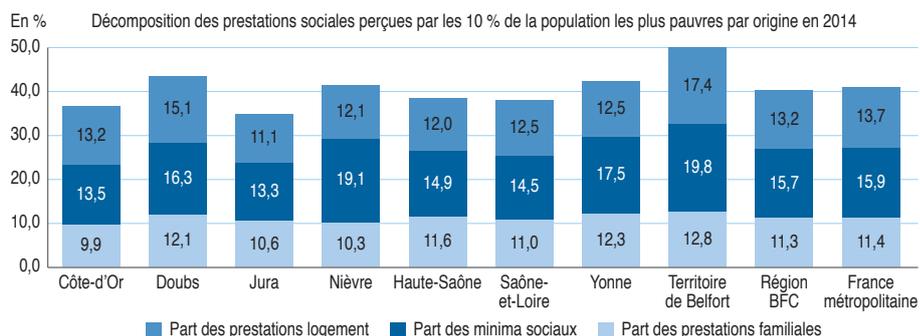
## Anciens bastions industriels : faibles revenus et fortes prestations sociales

Les agglomérations telles que Belfort, Montbéliard, Le Creusot, Nevers se caractérisent par une part de l'industrie plus importante dans l'emploi, souvent associée à une population active comptant plus d'ouvriers.

## Des inégalités moindres en Bourgogne-Franche-Comté

La composition du revenu est très largement liée au niveau de vie des personnes : afin de remédier à la faiblesse ou à l'absence de revenus d'activité, les plus modestes perçoivent des revenus de transfert dans le cadre de mécanismes redistributifs financés par l'impôt. Les inégalités de revenu sont moins marquées en Bourgogne-Franche-Comté qu'au niveau national. En 2014, les dix pour cent de la population les plus modestes disposent dans la région d'un revenu annuel inférieur à 11 200 €, quand leur revenu est inférieur à 10 700 € au niveau métropolitain. À l'inverse, les dix pour cent de la population les plus aisés disposent dans la région d'un revenu annuel supérieur à 34 600 €, quand leur revenu est supérieur à 37 600 € au niveau métropolitain. Le rapport entre hauts et bas revenus est ainsi de 3,1 en Bourgogne-Franche-Comté contre 3,5 en France métropolitaine. À ce titre, la région figure parmi les régions les moins inégalitaires avec les Pays de la Loire, la Bretagne et la Normandie. Les populations les plus fragiles demeurent cependant très dépendantes des prestations sociales. En effet, pour les dix pour cent de la population les moins favorisés, ces aides représentent presque autant que les revenus d'activités salariées (figure 2). C'est dans le Territoire de Belfort que la part des prestations sociales dans le revenu est la plus forte : elle représente la moitié du revenu disponible des plus pauvres, largement plus élevée que celle des revenus issus de l'activité salariée ou du chômage. Dans ce département particulièrement fragilisé par la crise de 2008 et où les retraités sont peu nombreux, tous les types de prestations occupent une part importante dans le revenu. Ce n'est pas le cas pour tous les départements : dans la Nièvre, département où la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus et le taux de pauvreté sont plus importants, les minima sociaux pèsent davantage dans les prestations sociales. À l'inverse, le poids des aides familiales est plutôt faible par rapport aux autres départements de la région.

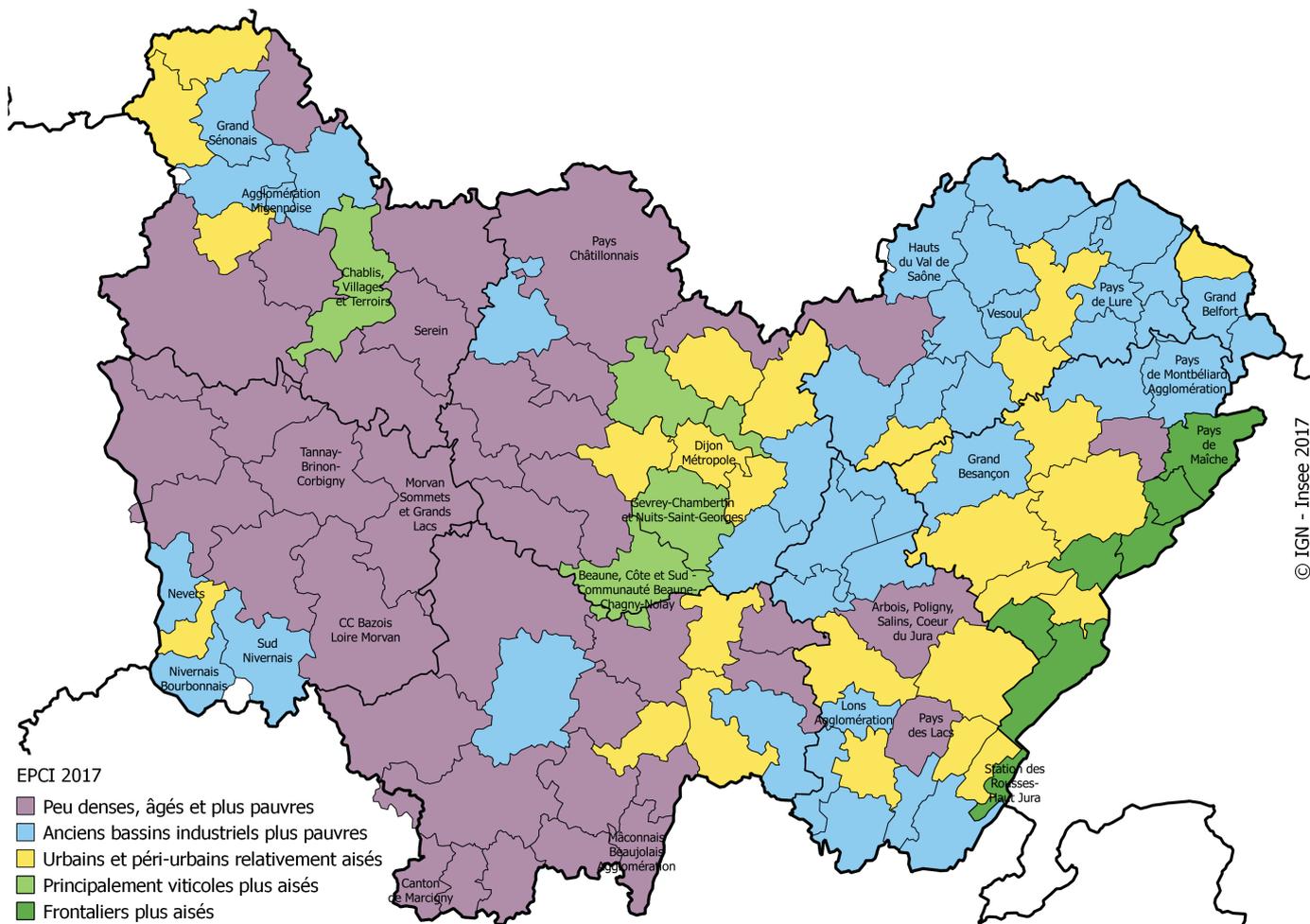
## La moitié du revenu disponible des Territoirains les plus pauvres provient des prestations sociales



Note de lecture : dans la région, les minima sociaux représentent près de 16 % du revenu disponible des 10 % les plus pauvres

Source : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal 2014

### 3 À l'ouest plus de retraités, à l'est plus de prestations sociales



Source : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal 2014

Les effets de la crise ont été plus forts dans ces zones qui doivent donc faire face à un taux de chômage généralement plus élevé. Les niveaux de vie des plus défavorisés comme des plus aisés y sont plus faibles que dans l'ensemble de la région. 15 % des habitants y vivent sous le seuil de pauvreté et le pourcentage est encore plus élevé si l'on considère le Grand Belfort, les Pays de Montbéliard et de Lure. Ce taux de pauvreté atteint les 20 % dans la communauté de communes des Hauts du Val de Saône. En conséquence, les prestations sociales constituent une part plus importante du revenu disponible dans ces territoires, atteignant respectivement 7 % et 8 % dans la région de Vesoul et dans la communauté de communes de l'agglomération Mignenoise. Dans ces deux territoires ainsi que dans les communautés de communes Sud Nivernais et du Nivernais Bourbonnais, les minima sociaux comptent pour près de 3 % dans le revenu disponible, soit deux fois le taux régional.

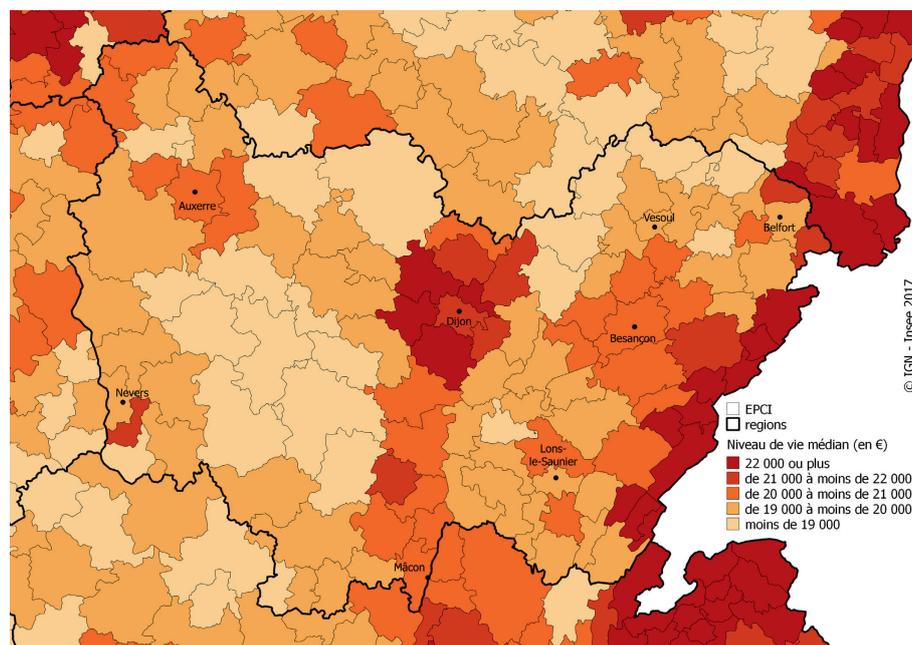
#### Communes urbaines et périurbaines : des revenus plus confortables

Dans les espaces les plus urbanisés, où l'emploi dans le commerce et les services est plus développé, la situation vis-à-vis du revenu est plus confortable. La population y est plutôt jeune, en emploi, et compte donc moins

de retraités. Les salaires y représentent une part du revenu supérieure de 5 points à celle de la région. La part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est quant à elle moins élevée, environ 10 % de la population,

et l'intensité de la pauvreté est moins forte qu'ailleurs. La situation est sensiblement la même dans les espaces périurbains, voire légèrement meilleure. Les ménages aisés des centres urbains y sont attirés par l'équilibre

### 4 Des revenus élevés autour de Dijon et le long de la frontière suisse



Source : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal 2014

entre meilleure qualité de vie et proximité des grands pôles d'emploi : ces derniers incluent des quartiers en leur centre qui concentrent pauvreté et bas revenus.

### Territoires viticoles : les revenus non-salariés pèsent davantage

Dans les régions de Nuits-Saint-Georges-Gevrey-Chambertin, Beaune et Chablis ainsi que certaines communes situées au nord de Dijon, le revenu disponible est significativement impacté par les revenus d'activités non salariées et du patrimoine, qui pèsent respectivement 10 % et 14 %, contre 5 % et 10 % dans l'ensemble de la région. Cela s'explique par une forte présence de vignobles produisant des vins de renommée internationale. Du fait des revenus supérieurs de ces territoires, la part des impôts y est plus élevée que dans le reste de la région. À l'inverse, le taux de pauvreté et les prestations sociales y sont significativement plus faibles.

### Le long de la frontière suisse, des hauts revenus issus à 90 % des salaires

Les territoires allant de la communauté de communes du Pays de Maïche à celle de la Station des Rousses-Haut Jura sont dans une

situation très favorable vis-à-vis du revenu. Leurs 79 700 habitants comptent un grand nombre de travailleurs frontaliers, souvent très bien rémunérés. Ils impactent fortement le revenu disponible médian des résidents de ces intercommunalités. Celui-ci dépasse 27 000 € par an et peut s'élever jusqu'à plus de 30 400 € dans la communauté de communes de la Station des Rousses-Haut Jura, contre 20 100 € dans l'ensemble de la région (figure 4). La part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans ces territoires est deux fois moindre que dans la région.

Ainsi les prestations sociales représentent une part du revenu deux fois moins importante que dans le reste de la région. La part des minima sociaux plus particulièrement est même quatre fois inférieure. Dans ces zones frontalières, le revenu des habitants provient à 90 % des salaires, la population y étant davantage jeune et active. Les retraites ne représentent que 17 % du revenu, la moitié du niveau régional. Compte tenu des hauts salaires de ces territoires, les impôts y sont les plus importants de la région. Ils diminuent d'un cinquième le revenu disponible des habitants. ■

## Sources

Les statistiques présentées ici sont issues de l'exploitation du Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) de 2014. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA).

Ces données permettent ainsi de reconstituer un revenu déclaré (avant impôts) et un revenu disponible (après impôts et y compris prestations sociales) avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins (commune et niveaux infra-communaux). Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

## Définitions

**Revenu disponible** : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'activités non salariées), les revenus de remplacement (retraites et pensions, indemnités de chômage, indemnités de maladie), les revenus du patrimoine (dont en particulier les revenus financiers, qui sont imputés, les revenus fonciers, les revenus accessoires, etc.) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

**Les déciles de niveau de vie** sont les valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale.

**La médiane du revenu disponible par unité de consommation** (ou niveau de vie médian) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes réside dans un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

**Mesure des inégalités de revenu** : le rapport inter-décile (D9/D1) est l'une des mesures usuelles des inégalités monétaires. Il est ici utilisé pour mesurer les inégalités de revenu disponible.

**Taux de pauvreté** : il correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (monétaire). Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosophi à 12 221 euros annuels en 2014, soit près de 1 020 euros par mois.

**L'intensité de la pauvreté** : cet indicateur permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il représente l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus la pauvreté est dite intense au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

**EPCI** : établissement public de coopération intercommunale, tel que communauté de communes, communauté d'agglomération...

## Pour en savoir plus

- Chassard M., René Y., « Les territoires ruraux isolés et les bassins de vie de certains pôles urbains davantage exposés à la pauvreté », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 2, février 2016.
- Brière L., Robin M., « Transferts sociaux versés aux ménages : des effets différenciés selon les territoires », *Insee Focus* n° 97, novembre 2017.
- Loubet A., Fredon A., « Redistribution : les effets des prestations sociales sur le niveau de vie des ménages les plus modestes », *Études et Résultats* n° 1028, Drees, septembre 2017.
- André M., Biotteau A-L., Cazenave M-C., Fontaine M., Sicsic M., Sireyjol A., « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2015 opèrent une légère redistribution des 30 % les plus aisés vers le reste de la population », *France portrait social*, *Insee Références*, novembre 2016.

Insee Bourgogne-Franche-Comté

8 rue Louis Garnier

CS 11997

25020 BESANÇON CEDEX

Directeur de la publication :

Moïse Mayo

Rédacteur en chef :

Pablo Debray

Mise en page :

STDI

Crédits photos :

CRT, L. Cheviet

ISSN : 2497-4455

Dépôt légal : novembre 2017

© Insee 2017

